

**Municipalité de la Commune
d'Arzier - Le Muids**

**Préavis No 01/2022
Au Conseil communal**

Demande de crédit de CHF 70'000.-- TTC pour le
remplacement des stores des classes du centre communal et
scolaire

Délégué municipal

M. Yann Muffat

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le bâtiment Centre Communal Scolaire (CCS) a été construit en 1987. En plus de 30 ans, ce bâtiment a fait l'objet de peu de travaux de rénovation. En effet, ce sont principalement des travaux d'entretien et de mise en conformité qui ont été réalisés, tels que des travaux de peinture (intérieur et extérieur), la transformation de l'éclairage par du LED dans la grande salle et les couloirs, l'isolation phonique du foyer et des couloirs, ou encore, plus récemment, la pose d'un système d'alarme ainsi que l'amélioration de l'équipement informatique. A noter que des interventions sur la toiture suite à des fuites et la transformation de la rampe d'accès, afin de répondre aux normes actuelles, ont également été réalisées. Vous constaterez donc que ce bâtiment vieillit bien et qu'il est indispensable, si nous souhaitons conserver la qualité de ce bâtiment, de continuer à l'entretenir.

A ce jour, nous constatons que les stores de ce bâtiment deviennent vétustes et engendrent de plus en plus de réparation. Compte tenu de l'âge de cet équipement, le remplacement de ce dernier devient une nécessité. C'est à l'aune de cette considération que la Municipalité a étudié diverses possibilités pour le remplacement des stores et a requis des devis à ce sujet.

2. Projet

La Municipalité ayant fait du développement durable une priorité de son plan de législature, nous avons étudié la possibilité d'intégrer une solution écologique dans ce projet. Nous avons interpellé plusieurs sociétés afin d'obtenir des offres pour des stores solaires ou obtenir des indications quant à des solutions écologiques. Malheureusement, d'après le retour des entreprises, la pose de stores solaires pour ce type de bâtiment n'est pas conseillée, notamment pour des questions de fiabilité. En effet, il semblerait, d'après les entreprises consultées, que la taille des stores, ainsi que l'utilisation de ces derniers sur des bâtiments publics, dont l'utilisation demeure plus fréquente que dans le cadre privé, ne permette pas de garantir une bonne fiabilité du matériel.

Cependant, comme la Municipalité l'a déjà mentionné devant votre Conseil, la toiture de ce bâtiment nécessitera à court terme une réfection conséquente. C'est dans ce cadre que la possibilité d'intégrer une solution solaire devra alors être étudiée.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité a donc décidé de remplacer les stores existants par de nouveaux stores électriques, tout en gardant à l'esprit que la production d'électricité par des panneaux solaires, installés directement sur le bâtiment, pourrait être une option intéressante lors de la réfection de la toiture.

Fort de ce constat, les divers devis ont été étudiés et les plus intéressants ont été retenus pour faire l'objet du présent préavis.

3. Coût des travaux

Les coûts des travaux envisagés, sur la base des offres rentrées, s'articulent comme suit :

Stores intérieurs et extérieurs des classes		
Stores extérieurs façade lac	CHF	34'000.--
Camion nacelle	CHF	3'000.--
Sous-Total	CHF	37'000.--
Stores intérieurs façade lac et jura	CHF	19'500.--
Sous-Total	CHF	19'500.--
Branchements électriques	CHF	5'000.--
Sous-Total	CHF	5'000.--
Total hors TVA	CHF	61'500.--
TVA 7.7%	CHF	4'735.50
Sous-total TTC	CHF	66'235.50
Divers et imprévus (arrondi)	CHF	3'764.50
Total TTC	CHF	70'000.--

4. Charges financières

Les charges financières moyennes estimées s'élèvent à CHF 3'867.50 par an.

5. Conclusions

En conclusion, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS

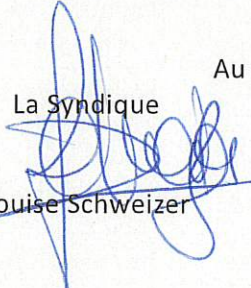
- Vu le préavis municipal n° 01/2022 Demande de crédit de CHF 70'000.-- TTC pour le remplacement des stores du CCS,
- Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Vu le rapport de la commission des finances,
- Où les conclusions des deux commissions précitées,

Attendu que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'adopter le préavis municipal n° 01/2022 relatif à la demande de crédit de CHF 70'000.-- TTC pour le remplacement des stores du CCS,
2. De financer ce dernier par la trésorerie.
3. D'amortir ce projet sur 20 ans par prélèvement au fond de rénovation du bâtiment.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 31 janvier 2022, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

La Syndique

Louise Schweizer

Au nom de la Municipalité



Le Secrétaire

Quentin Pommaz